

CABINET

Arrêté n° 7 3 7 6 MEPATI/CAB
portant nomination des membres de la commission nationale
du mécanisme africain d'évaluation par les pairs

LE MINISTRE D'ETAT, COORDONATEUR DU PÔLE ECONOMIQUE,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé, Togo ;

Vu la décision relative au nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique prise lors de la 37^{ème} session de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, en juillet 2001 à Lusaka, Zambie, portant adoption d'un cadre politique stratégique et d'une nouvelle vision pour la relance et le développement de l'Afrique ;

Vu la déclaration sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique faite lors du sommet inaugural de l'Union Africaine en juillet 2002 à Durban, Afrique du Sud, encourageant les Etats à adhérer au mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;

Vu le mémorandum d'entente relatif au mécanisme africain d'évaluation par les pairs adopté au 6^{ème} sommet du comité des chefs d'Etat et de Gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD du 9 mars 2003 à Abuja, Nigéria ;

Vu la déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises adoptée à Lusaka, Zambie, en juillet 2009 ;

Vu le décret n° 2008-311 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale du NEPAD ;

Vu le décret n° 2008-939 du 31 décembre 2008 portant création, attributions et organisation de la commission nationale du mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la commission nationale du mécanisme africain d'évaluation par les pairs :

Premier vice-président: **M. Eugène André OSSETE**, représentant de la société civile

Deuxième vice-président: **M. Félix MOUKO**, représentant du secteur privé

Rapporteur : **Mme Scholastique DIANZINGA**, représentante de la société savante :

Secrétaire permanent: **M. Apollinaire Itoua**, représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD

Secrétaire permanent adjoint: **Mme Gabrielle OLEA**, représentante du Ministère en charge des affaires étrangères

Membres :

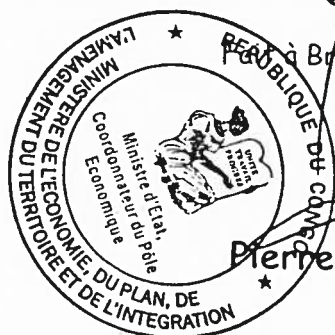
- **M. Serge Blaise ZONIABA**, représentant de la Présidence de la République
- **M. Abdias ONDAKO-YADONAI**, représentant de la Présidence de la République
- **M. Jacques BOUITY**, représentant du Ministère en charge du plan et de l'Aménagement du Territoire
- **M. James Pavel NGALEBAYE**, représentant du Ministère en charge de la justice et des droits humains
- **M. Albert NDOTO**, représentant du Ministère des hydrocarbures
- **M. Pascal Marcellin OKOMBI**, représentant du Ministère en charge des finances et du budget ;
- **M. Marcellin MEGOT**, représentant du Ministère en charge des affaires étrangères et de la francophonie ;
- **Mme Antoinette NKABI**, représentant du Ministère en charge de l'économie forestière ;
- **M. Delphin MAVINGA-BATA**, représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD ;
- **M. Raphaël MOKOKO**, représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD ;
- **M. Samuel AMBAPOUR**, représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD ;
- **M. Robert MASSAMBA-DEBAT**, , représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD ;
- **M. Athanase NGASSAKI**, représentant du Ministère en charge de l'intégration et du NEPAD ;
- **M. Josias ITOUA YOCCA**, représentant du Ministère en charge du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

- Mme Anne Marie YAGNEMA, représentante du Ministère en charge de la promotion de la femme au développement ;
- M. Alphonse GONDZIA, représentant de la majorité présidentielle au Sénat ;
- M. Joseph Adam BOUSSOU-DIANGOU, représentant de l'opposition au Sénat ;
- Mme Micheline POTIGNON NGONDO, représentante de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale ;
- M. Jean Claude SIAPA-IVOULOULOUNGOU, représentant de l'opposition à l'Assemblée nationale ;
- Mme Pélagie MOUGUENDE, représentante du Conseil Economique et Social ;
- M. Joseph KOSSA, représentant de la Commission nationale des droits de l'homme ;
- Mme Jocelyne MILANDOU, représentante de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ;
- M. Samuel GATABANTOU, représentant de la Cour suprême ;
- M. Claude Bernard BATOUMENI, représentant de la Cour constitutionnelle ;
- Mme Marie Jeanne KOULOUMBOU, représentante du Conseil supérieur de la liberté de communication ;
- M. André OKO, représentant de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- Mme Georgine PADOM, représentante de l'Agence nationale des investigations financières ;
- M. André IKONGA-LOGAN, représentant de l'Observatoire anticorruption ;
- M. Jean-Jacques SAMBA, représentant de UNICONGO, syndicat patronal ;
- DR Jean GALESSAMY-IBOMBOT, représentant de COGEPACO, syndicat patronal ;
- M. El Hadj Djibril Abdoulaye BOPAKA, représentant de UNOC, syndicat patronal ;
- M. Daniel MONGO, représentant de la CSC, syndicat des travailleurs ;
- M. Roger Placide IBARA , représentant de la CSTC, syndicat des travailleurs ;
- Monseigneur PORTELLA, représentant de la Conférence Episcopale du Congo ;
- M. El Hadj MOUSSOUNDA, représentant du Conseil Islamique du Congo ;
- M. MOLLET BANZANI, représentante des organisations féminines ;
- Mme ONANGA née Germaine NGUENONI, représentante des organisations féminines ;
- M. Régine TCHITEMBO-TCHICAILLAT représentante des organisations de jeunesse ;
- M. Bernard MABOUNDA , représentant des organisations de jeunesse ;
- Mme Bernadette NKOLY, représentante des populations autochtones ;

- M. Jean de Dieu GOMA, représentant des organisations des handicapés ;
- M. Bernard OSSETE OBELA, représentant des organisations des handicapés ;
- Prof. Hervé DIATA, représentant de la société savante ;
- M. Camille BONGOU, représentant de la société savante ;
- Mme Régine TCHICAYA-OBOA, représentante de la société savante ;
- M. Hyacinthe DEFOUNDoux, représentant des organisations de gouvernance ;
- M. Cephass Germain EWANGUI, représentant des organisations de gouvernance ;
- Mme Marguerite HOMB représentante des organisations de gouvernance ;
- M. Martin ITOUA, représentant des organisations faîtières ;
- M. Jean Pierre NAKOUTALA, représentant des organisations faîtières ;
- M. Thomas MAVANGUI, représentant des organisations des droits de l'homme ;
- M. Roger BOUKA OWOKO, représentant des organisations des droits de l'homme ;
- Mme Pierrette MOUANASSALA, représentante des ONG ;
- M. Raymond IBATA, représentant du secteur privé ;
- M. Paul OBAMBI, représentant du secteur privé ;
- M. Didier MAVOUENZELA, représentant du secteur privé ;
- M. NGAMPIKA MPERET, représentant du secteur privé ;
- Dr Thérèse MANOUANA, représentant du secteur privé ;
- Mme Florence LUMWAMU, représentant du secteur privé ;
- M. Gaston BOMBIANGA, représentant du secteur privé ;
- Mme Alphonsine ATTA, représentant du secteur privé ;
- M. Georges Emmanuel ZOULA, représentant du secteur privé ;
- Mlle GOUADI-BOUZIMBOU KOUSSIAMA, représentant du secteur privé ;
- M. Désiré IWANGOU, représentant du Comité de l'initiative de la transparence dans les industries extractives
- M. Modeste ELENGA, représentant des Médias publics ;
- M. Joachim MBANZA, représentant des Médias privés.

Article 2: Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 14 mai 2011



Pierre MOUSSA